Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213503477-20260617-DELIB2026045-DE

Mairie de Val d'Izé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 17 juin 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.
La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 12 juin 2026 et affichée.

Membres élus : 23 **En fonction :** 23 **Présents :** 18

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1er Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2ème Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3ème Adjoint ; Mme HUCHET Maryse ,4ème Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5ème Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6ème Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGAULT Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; Mme PERINET Annabelle.

Membres absents : M. DUFEU Jean-Pierre a donné pouvoir à M. BAZIN Remi ; Mme NEVEU Mélanie ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine.

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-045
OBJET : ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ACM) - ETE 2026 - DATES D'OUVERTURE

Le Maire expose :
« Lors de l'établissement du calendrier d'ouverture des centres de loisirs il avait été décidé que
- l'ACM « Les Zizous d'Izé » serait ouvert du 6 au 29 juillet 2026 et 20 au 31 aout 2026
- l'ACM « Anim'Vac » serait ouvert du 25 juin au 24 juillet 2026

et que le 2 structures seraient fermées le 13 juillet 2026.

Eu égard aux besoins de familles et pour la cohérence des activités, il vous est proposé de modifier à la marge ces dates.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **DIT** que les centres de loisirs seront ouverts comme suit :
  - l'ACM « Les Zizous d'Izé » du 6 au 31 juillet 2026 et 24 au 31 aout 2026
  - l'ACM « Anim'Vac » du 25 juin au 24 juillet 2026, et les 15- 16 et 17 juillet en journée complète
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA

MAIRIE DE VAL D'IZÉ